



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 59299

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement comment la France souhaite appliquer, lorsqu'il sera adopté, le projet de directive européenne normalisant le temps de travail des conducteurs routiers. En effet, ce projet reste flou quant à la définition du temps de travail, laissant une importante marge de manoeuvre à chaque Etat-membre lors de la transposition de la future directive dans la réglementation nationale. En particulier, le temps de travail est actuellement décompté en France par semaine et par mois, alors que le projet de directive prévoit un décompte sur quatre mois, disposition qui, si elle était applicable en France, permettrait une bien plus grande souplesse à nos entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59299

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1760